|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG HOME - Unité D1 Coopération Policière |
| Numéro de poste Sysper: | 257841 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Julian SIEGL  3 trimestre 2025  2 années ☒ Bruxelles ☐ Luxembourg ☐ Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  ainsi qu’aux  ☐ pays AELE suivants:  ☐ Islande ☐ Liechtenstein ☐ Norvège ☐ Suisse  ☐ pays tiers suivants: …  ☐ organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-06-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME) élabore et gère des politiques clés pour garantir une Europe ouverte et sûre, dans laquelle les citoyens peuvent jouir de leurs droits et libertés avec un niveau élevé de sécurité.

La direction D a pour mission de contribuer à l’objectif de l’Union d’assurer un niveau élevé de sécurité au profit des citoyens européens et, partant, à l’espace de justice, de liberté et de sécurité. La direction définit le volet « sécurité intérieure » sur la base de la stratégie “ProtectEU”, est chargée de formuler et de mettre en œuvre les politiques de sécurité et les initiatives législatives visant à lutter contre le terrorisme et la radicalisation, la cybercriminalité et la criminalité organisée, et elle promeut la coopération en matière répressive au niveau européen (y compris par l’intermédiaire d’Europol et du CEPOL), et travaille également sur le thème des règles d’accès à l’information à des fins répressives.

L’unité HOME.D1 est une équipe d’environ 22 personnels. L’unité HOME.D1 joue un rôle de pilotage pour les politiques transverses en matière de coopération opérationnelle des services répressifs et en matière d’échange d’informations, lesquelles sont essentielles pour la sécurité intérieure de l’UE et pour aider les États membres à préserver la sécurité des citoyens. Le portefeuille de l’unité couvre l’élaboration des politiques et de la législation, leur mise en œuvre et leur application, le soutien opérationnel et les négociations internationales, c’est à dire de nombreuses thématiques, évolutives, à fort intérêt pour l’Union et pour ses États membres, dans le respect de leur souveraineté nationale.

L’unité HOME.D1 joue un rôle clé au sein de la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT), le cadre général pour les actions coordonnées de lutte contre la grande criminalité internationale organisée. L’unité est également chargée d’Europol, l’agence de l'Union européenne instituée en vue de soutenir la coopération entre les autorités répressives européennes dans leur lutte contre la grande criminalité internationale et le terrorisme, et du CEPOL, l’agence de l’Union européenne pour la formation des services répressifs. L’unité est par ailleurs chargée de renforcer la coopération opérationnelle transfrontières des services répressifs, c’est-à-dire la coopération « sur le terrain » entre les services répressifs des États membres, y compris au travers de la mise en œuvre de la recommandation du Conseil de 2022 relative à la coopération opérationnelle des services répressifs. Les informations constituant un élément essentiel pour soutenir les actions des États membres en matière de sécurité intérieure, l’unité est chargée de renforcer l’échange bilatéral et multilatéral d’informations — avec le règlement Prüm II, la directive relative à l’échange d’informations et par l’intermédiaire d’Europol — ainsi que des instruments clés pour l’accès aux données des passagers au moyen de la directive relative aux dossiers passagers (PNR) et des règlements concernant les informations préalables sur les passagers (API). En ce qui concerne toutes ces politiques, l’unité est chargée de renforcer la coopération en matière répressive avec des partenaires extérieurs à l’Union et de conclure des accords avec des pays tiers sur l’échange de données à caractère personnel avec Europol et sur le transfert des données PNR; l’unité joue également un rôle de premier plan dans les relations avec INTERPOL.

**Présentation du poste (nous proposons)**

La plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT) est un instrument global de l’UE pour faire face aux menaces posées par la grande criminalité internationale organisée. La Commission et les États membres collaborent actuellement pour renforcer encore le cadre d’EMPACT et en maximiser le potentiel, en fixant mieux les priorités afin d’améliorer l’efficacité, en rationalisant les efforts et les ressources, et en poursuivant l’intégration d’EMPACT dans l’architecture européenne de sécurité. Nous proposons une opportunité intéressante pour un(e) expert(e) national détaché(e) (END), pour travailler à façonner et orienter l’élaboration des politiques liées à l’EMPACT, en particulier dans la perspective du et pendant le prochain cycle EMPACT 2026-2029. Dans ce contexte, l’END contribuera à la coordination et à la participation des services de la Commission à l’élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des plans d’actions opérationnelles pour s’attaquer aux priorités de l’UE en matière de criminalité, lesquelles seront déterminées par les États membres à la mi-2025. L’END contribuera également à l’élaboration et à la mise en œuvre du soutien financier de la Commission octroyé aux activités EMPACT (par exemple, au moyen d’une action de l’Union au titre du Fonds pour la sécurité intérieure — FSI). L’END travaillera en étroite collaboration avec le secrétariat général du Conseil et avec les agences de l’Union (Justice et Affaires Intérieures) qui participent à EMPACT, en particulier Europol qui fournit un soutien administratif et opérationnel, le CEPOL pour le développement du portefeuille de formation, Frontex et Eurojust, s’agissant de la participation des garde-frontières et des autorités judiciaires (etc.). L’END aidera également les services compétents de la Commission à garantir une participation croissante et ciblée des pays tiers aux activités d’EMPACT. L’END représentera également la Commission aux réunions des coordinateurs nationaux EMPACT (NEC) et au groupe de soutien du comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI SG).

L’END travaillera sous la supervision d’un administrateur. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales/régionales et européennes, l’END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des implications sur les dossiers qu’il aurait dû traiter dans son administration nationale au cours des deux années précédant son entrée à la Commission, ou sur des cas directement connexes. Il ne représente en aucun cas la Commission pour prendre des engagements, financiers ou autres, ou pour négocier au nom de la Commission.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un(e) collègue motivé(e) et engagé(e) qui est disposé(e) et capable de travailler à l’élaboration des politiques de l’UE, un domaine dynamique dans lequel les citoyens attendent de l’Union qu’elle produise des résultats. Le (ou la) candidat(e) doit avoir une bonne compréhension du fonctionnement d’EMPACT. Toute expérience et connaissance attestées au travers d’un rôle de coordinateur national EMPACT, de (co)chef de file d’un ou plusieurs plans d’actions opérationnelles, le (co)pilotage ou participation à des actions opérationnelles, de la coordination d’un ou de plusieurs objectifs stratégiques horizontaux communs, constitueraient un atout majeur. Le (ou la) candidat(e) doit disposer d’une expérience professionnelle opérationnelle avérée et justifier d’une pratique de la coopération des services répressifs sur le terrain, c’est-à-dire au travers d’une participation à des équipes d’enquêtes conjointes, à des *task forces* opérationnelles, à des activités opérationnelles d’observation et des opérations transfrontalières (etc.), que ce soit dans le cadre d’EMPACT et/ou avec la participation d’Europol, et/ou dans d’autres enceintes de coopération. Le (ou la) candidat(e) doit avoir un sens aigu de l’initiative, ainsi qu’une attitude pragmatique et axée sur la proposition de solutions. Le (ou la) candidat(e) doit combiner une expérience de niveaux politique et opérationnelle en matière de coopération en matière répressive, et ainsi être en mesure de traduire les besoins opérationnels et les bonnes pratiques opérationnelles dans les politiques de l’UE et, réciproquement, d’assurer la traduction des politiques de l’UE en initiatives et résultats opérationnels. Un solide esprit d’équipe et une capacité à contribuer à un environnement de travail positif et à inspirer sont essentiels. Le (ou la) candidat(e) doit être en mesure de communiquer de manière claire et structurée en anglais, y compris devant un large public, de dialoguer avec succès avec différentes institutions, et doit posséder de solides capacités d’organisation et de coordination et de solides compétences rédactionnelles.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)